



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

débits de tabac

Question écrite n° 30190

Texte de la question

M. Michel Terrot attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la situation critique des débitants de tabac qui, devant l'inflation du nombre d'agressions dont ils sont victimes et faute d'une rémunération suffisante de l'Etat, ne peuvent plus assurer pleinement leur rôle de service public. Il souhaite savoir s'il entre dans ses intentions de revaloriser les rémunérations précitées ou d'allouer aux débitants de tabac une prime de risque proportionnelle au nombre de crimes et délits enregistré chaque année sur la commune sur laquelle est situé leur commerce.

Texte de la réponse

Afin d'aider les débitants de tabacs à garantir leur sécurité, une aide financière importante est versée par l'Etat. Elle est destinée à subventionner les travaux d'amélioration de la sécurité des comptoirs de vente. En 1998, 55,6 millions de francs ont été attribués à ce titre, après le versement de 193,2 millions de francs au titre des trois années précédentes. Par ailleurs, les autorités chargées du maintien de la sécurité et de l'ordre public apportent également leur concours à la surveillance des débits, en liaison avec les représentants locaux des départements. D'autres mesures ont été prises en vue de limiter les risques comme le paiement par carte bancaire des valeurs fiscales (timbres fiscaux, vignette automobile) en cours de généralisation dans tous les départements. Quant à la rémunération des débitants, il convient de noter son augmentation au cours des dernières années en dépit du tassement des consommations. La remise perçue par les débitants étant calculée sur le chiffre d'affaires, la croissance des ventes en valeur (+ 5,7 % en 1996 et + 4,2 % en 1997) a largement compensé le recul de la consommation. En 1998, la rémunération des débitants a progressé d'environ 5,2 %.

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30190

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mai 1999, page 3042

Réponse publiée le : 27 septembre 1999, page 5604